

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

**Déclaration de Monsieur Omar HILALE, Ambassadeur,
Représentant Permanent du Royaume du Maroc à la
47^{ème} réunion du Comité Permanent du HCR
Genève, du 2 au 4 mars 2010**

**Point 6 (d) de l'ordre du jour : Exposé sur le progrès vers la parité au niveau des
effectifs du HCR**

Monsieur le Président

Ma délégation voudrait remercier ...pour son exposé sur les développements et les plans liés aux politiques et pratiques de gestion des ressources humaines du HCR visant à mieux équilibrer les effectifs du HCR entre hommes et femmes ainsi que sur les mesures que le Haut Commissariat a entreprises depuis septembre dernier.

Nous avons constaté, avec satisfaction, que la stratégie adoptée dans ce domaine a donné des résultats encourageants et l'on s'approche de l'objectif 50/50 fixé par Monsieur le Haut Commissaire, le 8 mars 2007, à l'occasion de la célébration de la journée Internationale de la femme. Nous sommes confiants que la nouvelle stratégie, en cours d'élaboration, telle qu'annoncée dans votre exposé permettra de répondre efficacement aux défis de parité.

A cet égard, ma délégation souhaite souligner qu'elle soutient la politique de parité entre les genres poursuivies par toutes les agences onusiennes mais que celle-ci doit être couplée avec la recherche de l'équilibre géographique en matière de recrutement. En effet, nous sommes convaincus que l'équilibre géographique est un atout indispensable, particulièrement pour les agences onusiennes dont le mandat est la gestion de populations vulnérables comme le HCR. Aussi, appelons nous le Haut Commissariat à inclure dans sa politique de recrutement, également, la dimension de l'équilibre géographique, notamment en ce qui concerne les cadres actifs sur le terrain. Un personnel humanitaire originaire de la région d'intervention pour les opérations de protection, comprend mieux les us et coutumes des populations dont il a charge. Ce qui est de nature à faciliter le contact entre le personnel du HCR, les personnes assistées et les gouvernements.

Monsieur le Président,

Promouvoir la parité dans la politique de recrutement du HCR passe nécessairement par le renforcement de la sécurité du personnel humanitaire, notamment féminin, qui doit être assurée, entre autres, par la fermeté à l'encontre des personnes convaincues de crimes à l'encontre du personnel et également par la transparence des enquêtes menées pour élucider les actes de violence contre les acteurs humanitaires. Ainsi, le sentiment de sécurité conforté par la tolérance zéro à l'encontre des criminels qui s'attaquent au personnel humanitaire encouragera les femmes à aller sur le terrain et évitera au HCR d'enregistrer une baisse dans cette catégorie du personnel tel que cela a été constaté au 9 février 2010.

L'exposé a fait un constat alarmant sans en expliquer les causes. IL rapporte une baisse de 3% en l'espace de six mois du Personnel féminin sur le terrain, entre le 1^{er} août 2009 et le 9 février 2010, où cette

catégorie de personnel est passée de 28 à 25%. A ce rythme, il est à craindre que le personnel humanitaire féminin ne soit plus sur le terrain dans six ans, si rien n'était fait pour inverser cette tendance. Aussi, nous demandons au HCR d'apporter la lumière sur cette question, d'expliquer aux Membres du Comité Exécutif les causes de cette baisse soudaine et de l'informer sur l'évolution de la parité sur le terrain par le passé.

Monsieur le Président,

Dans ce contexte de besoin d'assurer la protection du personnel féminin du HCR, je voudrais attirer l'attention du Comité Exécutif sur un événement grave. En effet, la semaine dernière, des organes de presse de la région ainsi que des sites internet ont rapporté qu'une fonctionnaire du HCR aurait été victime d'un viol collectif perpétré par trois individus au visage masqué alors qu'elle se rendait en tournée d'inspection dans les camps de Tindouf. Les trois agresseurs se seraient, également, livrés à des violences physiques prononcées sur la fonctionnaire internationale. Le médecin lui a prescrit un arrêt maladie de deux mois et constaté les viols multiples.

Alors que la victime voulait porter plainte, l'épouse d'un haut responsable du Polisario aurait usé de toutes les manœuvres pour étouffer l'affaire en l'accusant d'avoir provoqué ses agresseurs par le port d'une tenue qu'elle a qualifiée d'affriolante. Ainsi de victime d'un viol, l'agent du HCR est devenue allumeuse. Ce crime, qui n'est certes pas isolé, démontre le taux de criminalité très élevé dans les camps de Tindouf et illustre bien l'état de non droit qui y sévit avec le silence complice de l'Algérie.

Devant la gravité de ces faits odieux, nous demandons au HCR de diligenter une enquête afin d'identifier les responsables de cet acte ignoble et ceux qui sont derrière la tentative de l'étouffer afin qu'ils soient présentés devant la justice du pays hôte. La protection des agents du HCR qui se dévouent, au risque de leur vie, pour la cause humanitaire est une obligation internationale et morale. Toute atteinte à leur intégrité physique, à leur honneur et à leur dignité constitue un acte criminel contre l'ensemble du personnel du HCR et contre le Comité Exécutif. C'est pourquoi, nous demandons à l'Inspecteur Général du HCR de se pencher sur cette affaire et d'informer le Comité Exécutif des résultats de son enquête afin de tirer les enseignements nécessaires pour éviter la répétition de telles agressions et de prendre les décisions qui s'imposent pour optimiser la sécurité du personnel féminin du HCR dans la région.

Je vous remercie